

Réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2018

Le vingt-neuf du mois de novembre deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Bernard NAULIN donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON donne pouvoir à Fabienne ETAIX, Véronique PONTON

Secrétaire de séance : Mireille PALMIER

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 - Délibération 1811007 :

Monsieur le Maire expose :

En date du 23 novembre, il a fait l'acquisition d'actifs du restaurant l'Epicurien pour une valeur de 11 605€ comprenant la licence IV pour 5800€ et divers matériels. Afin de régler ce montant à Maître INGELS, il convient de valider la décision modificative suivante :

2051 : concession et droits similaires + 6000 €

2041582 : autres groupements – 6000 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

ACHAT ACTIFS RESTAURANT - Délibération 1811008 :

Maître INGELS, commissaire-priseur judiciaire a procédé à la vente aux enchères publiques des actifs du restaurant L'Epicurien. En l'absence d'acquéreur pour ce fonds, les actifs ont été vendus isolément.

Monsieur Guillaume rappelle que le conseil lui avait donné un accord de principe pour l'achat du fonds ou du matériel.

Il informe le conseil municipal qu'il s'est porté acquéreur, au nom de la commune, de la licence IV d'une valeur de 5800 € et de mobilier et matériel d'une valeur de 5805 €.

Le prix total comprenant les frais et honoraires est de 13 301.20 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette acquisition, de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et régler le montant à Maître Ingels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette acquisition et autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.

CRETATION D'UN BUDGET ANNEXE - Délibération 1811009 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu le projet de location du fonds de commerce du restaurant,

Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe « Restaurant » assujetti à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création de ce budget

DEVIS VIDEO PROJECTION - Délibération 1811010 :

Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise Axe Connexion pour l'installation d'un vidéo projecteur et d'une alarme à la salle des associations pour un montant de :

- 2840 euros HT pour l'alarme
 - 4860 euros HT pour la vidéo projection et sono
 - 4120 Vidéosurveillance.
- TOTAL 11 820 € HT

Le conseil valide à l'unanimité.

CREATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT POUR TAXIS - Délibération 1811011 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune, Monsieur le Maire rappelle que deux chauffeurs de taxi sont intéressés pour occuper une place de stationnement sur la commune de Civen. Il s'agit de Taxis des Thermes et Taxis du Forez.

Où cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De créer deux autorisations de stationnement sur un même emplacement, place de l'École, qui seront attribuées à Taxis des Thermes et Taxis du Forez.

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion SCOT SUD LOIRE

Compte-rendu transmis par Fabien Martinon lu et complété par Dominique Dubois :

Nouveau périmètre depuis janvier 2018 :

Il regroupe 4 EPCI : Forez-Est, Loire-Forez Agglomération, Saint-Etienne Métropole et les Monts du Pilat 199 communes soit près de 600 000 habitants

À noter qu'un EPCI ne peut faire partie que d'un seul SCOT.

Le SCOT Sud-Loire existe depuis 2013 et il s'applique depuis cette date aux communes initiales (109 communes). Pour les communes qui viennent de le rejoindre, comme la nôtre, il ne s'applique pas actuellement, il faudra attendre la validation de sa révision pour que ce soit le cas.

En attendant, nous sommes considérés en zone de construction limitée (théoriquement, autorisations données par le Préfet suite avis de commission).

Objet de cette réunion : lancer la révision du SCOT Sud-Loire pour qu'il s'applique aux communes nouvelles et prenne en compte les particularités qu'elles apportent.

⇒ Le besoin de trouver un équilibre entre ruralité et villes urbaines a été spécifié à plusieurs reprises, entre autres par le 1er Vice-Président du SCOT Alain Berthéas (et qui menait la réunion d'hier soir). Tout comme aussi le souhait d'une consultation élargie mais cadrée (les élus en priorité, car un outil pour les élus au service de leur population ; et les citoyens mais organisés, c'est-à-dire en association).

Un SCOT doit être évalué tous les 6 ans, donc pour Sud-Loire en 2019. Le bureau politique du SCOT a décidé de mener en parallèle son évaluation et sa révision (et non attendre la fin de l'évaluation pour enclencher la révision).

Planning PREVISIONNEL (risque potentiellement d'être plus long) :

- Début 2020 : détermination claire des orientations et du PADD (Plan d'aménagement et de Développement Durable), suite au diagnostic mené en 2019
- Rentrée septembre 2020 : Débat PADD (Après les élections municipales et communautaires en mars 2020)
- Mars 2022 : Approbation du SCOT

Réunions publiques :

- Première ce jour = présentation de la démarche et le cadre législatif et réglementaire
- Une avant le débat sur le PADD (septembre 2020)
- Une avant l'arrêt du SCOT (début 2022) = présentation du projet

Un site internet est mis en place pour suivre son évolution :

www.scot-sudloire.fr

THD : Il est possible de prendre rendez-vous pour la pose des prises. Les pastilles sont vertes sur le site. Aller sur www.thd42.fr et choisir raccordement.

Salle des associations :

ENEDIS et GRDF et Orange vont tirer les réseaux pour la salle.

En même temps, le gaz sera amené pour le bâtiment de la mairie.

Période de séchage de la dalle. Elle devrait être opérationnelle fin janvier.

Problème de toiture qui sera remplacée (ne peut pas recevoir les panneaux photovoltaïques).

TOUR DE TABLE :

Michel Grand évoque un questionnaire ludothèque et une proposition de formation destinée aux membres des associations.

Jean-Jacques : a participé à la réunion des 70 ans du SIEMLY. Il fait le point des principales informations.

Pierre Denis : visite de l'enquêtrice pour les ordures ménagères

Nathalie Blanchard : 178 colis et 140 présents à l'animation du 15 décembre

AG comité le 7 décembre et boudin le 9 décembre

Edouard Poncet : Les vœux pour les professionnels se font dans d'autres communes. Pourquoi pas à Civens ? A évoquer pour 2020...

Mireille Palmier : Repas de Noël des enfants le 20 décembre. RV à 11h45 à la salle.

Effectifs prévisionnels 108 enfants à la rentrée 2019

Vœux du Maire le vendredi 4 janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15